

Les Cultur' ailes de Burie

Règlement de la Course de caisses à Savon « Les Caisses à Musique », Dimanche 23 juin 2019

ARTICLE 1 – DEFINITION DE LA CAISSE A SAVON

La caisse à savon est un véhicule possédant au moins trois roues, un **système de direction et de freinage**, dépourvu de moteur et de pédales. Elle peut être **mono ou biplace**. Le pilote doit pouvoir maîtriser sa direction et son freinage.

La fabrication de la caisse doit être artisanale (transformation et récupération d'objets, bricolage).

ARTICLE 2 – INSCRIPTION

Les inscriptions doivent se faire par courrier auprès de : **Les Cultur'Ailes de Burie, 10 rue St Leger, 17770 BURIE** –

Une pré inscription peut avoir lieu par Mail : lesculturailesdeburie@gmail.com mais ne sera définitive qu'à réception du règlement.

Il sera demandé une participation pour **chaque membre de l'équipe souhaitant descendre de 7 €/ mineur et de 10 €/ majeur.**

Il est **obligatoire d'envoyer votre bulletin d'inscription avec le règlement avant le 16 JUIN 2018** en raison de places limitées : **30 équipes de caisses à savon et 20 de Drift Trike**

Votre règlement ne sera encaissé que le jour de la course.

Aucune inscription ne sera possible sur place.

Trois catégories en course: Caisses à savon : de 10 à 16 ans, Ces caisses à savon pour les + de 16 ans et une catégorie Drift Trike

ARTICLE 3 – SECURITE

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Pour autant, il faut veiller à ce que la caisse à savon ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs. Afin de limiter ces dangers voici quelques recommandations techniques qui devraient limiter les risques d'accident :

- Protection : ni structure ni décoration ne devront faire saillie, ceci concerne les éléments métalliques et visseries. **Protections latérales obligatoires de chaque côté du pilote.** Les éléments de décoration externes devront être déformables.
- Longueur maximale hors tout : 2,30 mètres, Largeur maximale hors tout : 1,20 mètres
- Distance minimale entre les essieux avant et arrière : 1,20 mètre et entre les 2 roues d'un même essieu : 0,85 mètre
- Taille maximum des roues (celle inscrite sur le pneu) : 550 mm
- Garde maximum par rapport au sol: 30 centimètres • Poids maximum à vide : 50 kg
- Des anneaux de remorquage devront être fixés à l'avant et à l'arrière du véhicule, pour remonter sur la ligne de départ.
- **Le port du casque intégral est obligatoire, ainsi que des gants. Sont recommandés coudières, genouillères, pantalons et manches longues.**

ARTICLE 4 – HOMOLOGATION

Une homologation des caisses à savon sera faite par les commissaires avant le départ de la course. **L'homologation aura lieu de 9h00 à 10h00 sur la Place de la Mairie. Les véhicules qui ne seront pas jugés fiables par ce contrôle technique seront refusés.** Les casques de chacun des membres de l'équipe feront également l'objet d'un contrôle. **Un équipier n'ayant pas son équipement obligatoire ne pourra pas prendre le départ.**

ARTICLE 5 – DEROULEMENT

- la course se déroule par **catégorie**, une caisse ne peut être inscrite dans plusieurs catégories.
- départs : **la descente aura lieu cette année sur la D131 refaite à neuf et le boulevard Goulbenz.**
- **pour les biplaces**, équipe d'un pousseur et d'un pilote, ils peuvent échanger leur place s'ils le désirent. **L'équipe est limitée à 6 personnes**
- **pour les monoplaces**, il ne peut pas y avoir de personne extérieure pour pousser, cela nécessite donc que le pousseur puisse embarquer facilement dans la descente. **L'Equipe est limitée à 6 personnes.**
- les remontées en tracteurs/quads devront s'effectuer avec les mêmes équipements de sécurité que la descente (**casque et gants obligatoires**).
- Les descentes auront lieu sous forme de **Duel**
- **Classement** : 5 points pour le déguisement et l'animation, 5 points pour la beauté de la caisse, 5 points pour la vitesse, 5 points pour le faire plait
- **9h00 à 10h00 : Contrôle technique**
- **10h00 : Parade de Début** (l'ensemble des participants effectuera une descente commune, et fera une reconnaissance de parcours à cette occasion)
- **10h15 à 12h00 : Première cession de Duel**
- **12h00 à 14h00 : Pause Dejeuner**
- **14h00 à 17h30 : Deuxième cession de Duel**
- **17h45 : Parade de Fin**
- **18h30/19h00, Remise des prix sur la Place de la Mairie**

La manifestation est basée sur la convivialité, le respect et la bonne humeur, chaque participant ou spectateur devra agir en conséquence.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

L'association décline toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

Chaque participant est tenu de signer ce présent règlement et s'engage ainsi à le respecter.

Burie, le __/__/__
Signature précédée de la mention lu et approuvé

Equipier (et de son représentant légal s'il est mineur)

Co- Equipier(et de son représentant légal s'il est mineur)